



REGLEMENT DE LA COUPE DU JEUNE ARBITRE CADETS SAISON 2018/2019

Ouvert aux judoka « cadet » nés 2002/2003/2004

Principe de l'animation

L'objectif est de permettre aux jeunes de cette catégorie d'âge **de se perfectionner dans le domaine de l'arbitrage**, dans l'optique de leur vie de judoka (en tant que compétiteur, que futur candidat à la ceinture noire...), mais également **de les inciter à rejoindre dans un avenir très proche le corps des arbitres du comité.**

Cette animation permettra à nouveau cette année de *sélectionner des jeunes arbitres jusqu'à l'échelon national.*

Fonctionnement

Première phase le samedi 15 décembre 2018 au Gymnase J Longo à Tournon sur Rhône

Inscription extranet avant le mercredi 12 décembre 2018

- Accueil à partir de 9h00, **début de la sélection à 9h15**, durée d'environ 2 heures 30. **Un stylo et le kimono est obligatoire pour cette phase.**
- Cette matinée sera divisée en 2 parties, la première étant un questionnaire sur l'arbitrage et les connaissances nécessaires à un bon déroulement la compétition. La deuxième sera une partie pratique d'arbitrage en situation de combat.
- Nous établirons un classement et donnerons les noms des sélectionnées pour la deuxième phase le plus rapidement possible

Seconde phase le samedi 12 janvier 2019 au circuit minimes AURA à Romans

- Les candidats préalablement sélectionnés seront répartis sur des surfaces de combats et gérés par les responsables de tapis qui auront un rôle de formation et d'évaluateur.
- les meilleurs auront la possibilité de venir **au championnat départemental Minimes le dimanche 27 Janvier 2019 à Guilhaud Granges.**

Récompenses

Tous les candidats sélectionnés pour la partie pratique recevront un diplôme.

Sélection aux échelons supérieurs

Les 3 premiers du classement seront sélectionnés pour la coupe régionale du jeune arbitre qui aura lieu le **10 Mars 2018 à Ceyrat** (convocations fournies).

- Les 2 premiers de chaque phase départementale sont sélectionnés pour la phase régionale et se confronteront en vue d'un classement final. Les 5 premiers pourront participer à une phase nationale. Qui aura lieu **le 30 et 31 Mars à Villebon sur Yvette**
- Le 3^{ème} de la phase départementale est sélectionné pour arbitrer la phase régionale mais ne fera pas partie du classement final.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations

Pour la commission d'arbitrage 26/07

Le formateur adjoint Rémy VERT (tél si nécessaire : 06 42 61 33 76)